



36^{ème} Rallye de Neufchâtel-en-Bray

21 avril 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 06/02/2019

Ouverture des engagements : dès la parution du règlement

Clôture des engagements : Lundi 08 avril 2019

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 20 avril 2019 de 8h30 à 19h00 à la buvette (site de la Bouttonnière rue de Drincourt à Neufchâtel)

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 20 avril 2019 de 8h30 à 19h30

Vérifications des documents le : Samedi 20 avril 2019 de 14h15 à 19h00 Lieu : la Bouttonnière

Vérifications des voitures le : Samedi 20 avril 2019 de 14h30 à 19h15 Lieu : la Bouttonnière

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 20 avril 2019 de 14h30 Lieu : la Bouttonnière

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 20 avril 2019 à 18h15 Lieu : la Bouttonnière

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 20 avril 2019 à 20h00 Lieu : la Bouttonnière

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 20 avril 2019 à 20h00 Lieu : la Bouttonnière

Départ de : la Bouttonnière le dimanche 21 avril 2019 à 8h00

Publication des résultats partiels le : dimanche 21 avril 2019 Lieu : la Bouttonnière

Arrivée à : la Bouttonnière le dimanche 21 avril 2019 à 15h59 (1er concurrent)

Vérification finale le : dimanche 21 avril 2019 Lieu : garage Auguste 1, rue Testu 76270 Neufchatel-en-Bray

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : dimanche 21 avril 2019 après le délai de réclamation Lieu : la Bouttonnière

Remise des prix le : dimanche 21 avril 2019, 30 minutes environ après l'ouverture du parc fermé Lieu : la Bouttonnière

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAL DE BRESLE organise le 36^{ème} Rallye de Neufchâtel-en-Bray en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 06-02-2019 sous le numéro 14 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 96 en date du 06-02-2019.

Comité d'Organisation

Président : Benoit Debeauvais

Membres : Eric Fleurman, Christophe Durand, Hervé Larue

Secrétariat du Rallye, Adresse : chez Eric Fleurman, 1, rue des tuileries 76270 Bully

Téléphone : 06.14.85.59.96

Fax : mail : eba2012@sfr.fr

Permanence du Rallye : avant le rallye, au secrétariat du rallye. Durant le rallye, au PC, à la Boutonnière.

Lieu, date, horaire : voir ligne précédente, de 9h00 à 19h00

Organisateur technique

Nom : ECURIE BRAYONNE AUTOMOBILE

Adresse : 1, rue des Tuileries 76270 Bully

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Présidente : Françoise MAWDSLEY 1303-1653

Membres : Michel GUENET 0108-196276

Hubert GUYOT 1303-137484

Directeur de Course : Hubert VERGNORY 1317-7092

Directeur de Course Adjoint : Annick LARUE 1309-19109

Médecin Chef : Dr CARON

Commissaires Techniques : Jacques SALENNE 1306-18219, Christophe BOGEMANS 1308-44924 et Yann BOGEMANS 1308-44922, William BLOT

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Claude CHRISTEL 1303-9367

Chargés des relations avec la presse : Benoit DEBEAUVAIS 1309-

1.2P. ELIGIBILITE

Le 36ème Rallye de Neufchâtel-en-Bray compte pour :

- la coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 2
- le championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2019
- le challenge EBA pour les membres 2019 de l'EBA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec un accusé de réception d'engagement. Les convocations pour les vérifications administratives et techniques seront disponibles sur le site de l'ASA Val de Bresle.

(www.asavaldebresle.org)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 36ème rallye régional de Neufchâtel-en-Bray doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 08 avril 2019, accompagnée du règlement ainsi que des documents suivants : copie des licences et permis de conduire.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 305 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 610 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la zone industrielle Sainte RADEGONDE (suivant le carnet d'itinéraire)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. L'attention des concurrents est attirée par le **strict respect des emplacements définis et de la propreté pour la numérotation des véhicules et la publicité à apposer sur les voitures.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 36ème Rallye de Neufchâtel-en-bray représente un parcours de 93,9km.

Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,2km.

Les épreuves spéciales sont : Neucastel (6,7km) et Massy-Fontaine (6,7km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu le samedi 20 avril 2019 de 8h30 à 19h30. L'organisateur mettra en place un dispositif de contrôle, les concurrents sont tenus au strict respect des règles du Code de la Route et des injonctions des personnels délégués aux contrôles des reconnaissances. Tout manquement dûment constaté et rapporté à l'organisateur ou à la direction de course sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissance et sera traitée comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de routes : CHASUBLE ORANGE

- Chef de poste : CHASUBLE ORANGE BARREE

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- Coupes : Nombreuses Coupes
- Primes en chèque : Il n'est pas prévu de primes aux groupes. Les primes sont **NON cumulables.**

Classes récompensées: Telles que décrites à l'article 4.1.C du règlement standard des rallyes (18 classes)

Les classes suivantes sont regroupées comme indiqué :

- Classe FA/A7 : A7, A7K et A7S
- Classe FA/A6 : A6 et A6K
- Classe FA/A5 : A5 et A5K
- Classe R3 : R3a, R3b, R3c, R3t
- Classe R1 : R1a, R1b
- Etc...

Les primes indiquées ci-dessous sous les suivantes :

100 ou plus engagés = 100% de primes ci-dessous

95 engagés = 95% de primes ci-dessous

90 engagés = 90% de primes ci-dessous

Etc...

Tableau des primes (€)

	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}
Scratch	350	300	250		
Classes 1 à 3 partants	145				
Classes 4 à 5 partants	215	145			
Classes 6 de 10 partants	225	170	70		
Classes + de 10 partants	305	182	145	92	60
Féminines si 2 Partantes minimum	145				

La remise des prix se déroulera le dimanche 21 Avril 2019 à LA BOUTONNIERE, environ 30 minutes après l'ouverture du parc fermé. **L'absence d'un concurrent à la remise des prix lui fera perdre le bénéfice de ses prime et coupe.**

CONTRÔLE	ITINERAIRE	KMS	KMS	TEMPS IMPARTI	HEURE THEO.	HEURE THEO
		PARTIEL	ENTRE CH			
SECTION N°1						
H-60	Voiture tricolore				7h00	
H-45	Voiture organisation				7h15	
H-45	Voiture AUT				7h15	
H-35	Voiture Observation				7h25	
H-30	Voiture info sono				7h30	
H-25	000				7h35	
H-15	00				7h45	
H-5	0				7h55	
SECTION N° 1					1ère Voitur	120ème Voiture
CH N°0	PODIUM	0,000	-		8 h 00	10 h 00
CH N°0a	ENTREE ASSISTANCE	0,900	0,900	0h05	8 h 05	10 h 05
CH N°0b	SORTIE ASSISTANCE	0,900	-	0 h 30	8 h 35	10 h 35
CH N°1	NEUFCHATEL - RUE DES JARDINS	2,000	1,600	0 h 08	8 h 43	10 h 43
DEPART E.S.1	NEUFCHATEL - RUE DES JARDINS	0,100	-	0 h 03	8 h 46	10 h 46
ARRIVEE E.S.1	MENONVAL - Le ROGIBUS	6,700				
CH N°2	BELLOZANNE - MASSY	22,000	15,300	0 h 35	9 h 21	11 h 21
DEPART E.S.2	BELLOZANNE - MASSY	0,200	-	0 h 03	9 h 24	11 h 24
ARRIVEE E.S.2	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6,700				
CH N°2a	PARC REGROUPEMENT	6,800	13,500	0 h 25	9 h 49	11 h 49
SECTION N°2						
H-60	Voiture tricolore				10h10	
H-45	Voiture organisation				10h25	
H-45	Voiture AUT				10h25	
H-35	Voiture Observation				10h35	
H-30	Voiture info sono				10h40	
H-25	000				10h45	
H-15	00				11h55	
H-5	0				11h05	

CONTRÔLE	ITINERAIRE	KMS PARTIEL	KMS ENTRE CH	TEMPS IMPARTI	HEURE THEO.	HEURE THEO
SECTION N°2						110ème V
CH N°2b	PODIUM	0,000	-		11 h 10	13 h 00
CH N°2c	ENTREE ASSISTANCE	0,900	0,900	0h05	11 h 15	13 h 05
CH N°2d	SORTIE ASSISTANCE	0,900	-	0 h 30	11 h 45	13 h 35
CH N°3	NEUFCHATEL - RUE DES JARDINS	2,000	1,600	0 h 08	11 h 53	13 h 43
DEPART E.S.3	NEUFCHATEL - RUE DES JARDINS	0,100	-	0 h 03	11 h 56	13 h 46
ARRIVEE E.S.3	MENONVAL - Le ROGIBUS	6,700				
CH N°4	BELLOZANNE - MASSY	22,000	15,300	0 h 35	12 h 31	14 h 21
DEPART E.S.4	BELLOZANNE - MASSY	0,200	-	0 h 03	12 h 34	14 h 24
ARRIVEE E.S.4	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6,700				
CH N°4a	PARC REGROUPEMENT	6,800	13,500	0 h 25	12 h 59	14 h 49
CONTRÔLE	ITINERAIRE	KMS PARTIEL	KMS ENTRE CH	TEMPS IMPARTI	HEURE THEO.	HEURE THEO
SECTION N°3						
H-60	Voiture tricolore				13h10	
H-45	Voiture organisation				13h25	
H-45	Voiture AUT				13h25	
H-35	Voiture Observation				13h35	
H-30	Voiture info sono				13h40	
H-25	000				13h45	
H-15	00				13h55	
H-5	0				14h05	
SECTION N°3						100ème V
CH N°4b	PODIUM	0,000	-		14 h 10	15 h 50
CH N°4c	ENTREE ASSISTANCE	0,900	0,900	0h05	14 h 15	15 h 55
CH N°4d	SORTIE ASSISTANCE	0,900	-	0 h 30	14 h 45	16 h 25
CH N°5	NEUFCHATEL - RUE DES JARDINS	2,000	1,600	0 h 08	14 h 53	16 h 33
DEPART E.S.5	NEUFCHATEL - RUE DES JARDINS	0,100	-	0 h 03	14 h 56	16 h 36
ARRIVEE E.S.5	MENONVAL - Le ROGIBUS	6,700				
CH N°6	BELLOZANNE - MASSY	22,000	15,300	0 h 35	15 h 31	17 h 11
DEPART E.S.6	BELLOZANNE - MASSY	0,200	-	0 h 03	15 h 34	17 h 14
ARRIVEE E.S.6	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6,700				
CH N°6a	PARC REGROUPEMENT ET PODIUM PUIS PARC FERME	6,800	13,500	0 h 25	15 h 59	17 h 39